

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

510 - Actions éducatives

510 - Actions éducatives - Propositions financières - Budget primitif 2019

Rapport n° CD/2018/086

Service Chef de file:

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Service(s) associé(s):

/ J2 - Service administratif et financier

Résumé :

L'éducation d'aujourd'hui prépare la société de demain : la famille reste le socle de la construction de l'enfant et du jeune ; elle transmet les valeurs et les repères qui l'aideront à se développer jusqu'à l'âge adulte. Elle assure ainsi un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

En proposant aux collégiens des axes orientés sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, sur l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même, le Département a posé les bases d'une politique éducative ambitieuse.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'inscrire les crédits au budget primitif 2019, au titre des actions éducatives. Il est ainsi proposé d'inscrire 2 017 100 € au budget primitif 2019, destinés à soutenir des actions relevant de la Stratégie Bilinguisme du Département du Bas-Rhin, adoptée par le Conseil Départemental le 22 octobre 2018, et du "Plan Actions éducatives et Collèges", adopté par le Conseil Départemental le 20 mars 2017, marquant l'engagement fort de la collectivité pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	51010	I	Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques	342 185,03	259 000,00
D	51030	F	Bilinguisme	1 276 500,00	1 276 500,00
D	51040	F	Accompagnement à la scolarité	54 600,00	54 600,00
D	51050	F	Autres actions éducatives et de formation	412 000,00	427 000,00
			TOTAL	2 085 285,03	2 017 100,00

Le "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté par le Conseil Départemental le 20 mars 2017 constitue un engagement fort du Département du Bas-Rhin pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois (délibération n°CD/2017/007).

Ce plan mobilise l'action départementale en faveur de la réussite éducative des collégiens, notamment autour d'un plan de développement de 67 actions éducatives permettant d'accompagner les collégiens pour leur permettre d'acquérir les repères et les fondamentaux de la vie d'adulte et de développer les qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui.

La "Stratégie Bilinguisme" adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/041) a pour objectif de créer les conditions encore plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace dès le plus jeune âge.

Cette politique vise à la fois à accompagner les enfants à devenir des citoyens ouverts à l'Autre et conscients de leur appartenance à l'espace du Rhin Supérieur au cœur de l'Europe, et à former des professionnels qui pourront intégrer un marché de l'emploi alsacien, transfrontalier et européen.

51010 - Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques

Crédits proposés au BP 2019 : 259 000 €

En vertu des articles L. 1111-4 et L. 1111-10 alinéa I du CGCT, le Département intervient en faveur des Communes pour participer au financement des travaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, dans le cadre des contrats de territoire de la 2^{ème} génération, qui se sont achevés le 31 décembre 2016. Le montant de l'aide départementale est négocié, sur la base du guide de référence, en application de la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012.

La somme de 259 000 € qu'il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 doit permettre de solder les opérations engagées dans les contrats de territoire, en fonction de l'avancement des projets.

51030 - Bilinguisme

Crédits proposés au BP 2019 : 1 276 500 €

En vertu de l'article L. 1111-4 du CGCT, les compétences en matière de promotion des langues régionales sont partagées entre les Communes, les Départements, les Régions et les collectivités à statut particulier.

La Stratégie Bilinguisme du Département du Bas-Rhin se décline autour de quatre orientations :

- 1/ Intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune ;
- 2/ Multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan ;
- 3/ Développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier ;
- 4/ Valoriser et transmettre la langue et la culture régionales.

Le Département soutient notamment en ce sens trois dispositifs spécifiques :

- Le fonds commun pour la langue et la culture régionales

L'Etat, la Région, le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin financent conjointement la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace. Ils ont décidé, à l'issue des Assises du bilinguisme organisées en 2014, de poursuivre et de renforcer leur partenariat dans une approche sur le long terme.

Dans ce contexte, une convention cadre d'une durée de 15 ans (2015–2030) a été élaborée par ces partenaires, portant sur une stratégie globale dans les domaines éducatif, économique, culturel et sociétal. Elle se décline en conventions opérationnelles, dont la

première sur la période 2015-2018 est arrivée à terme le 31 août 2018. La nouvelle convention opérationnelle a été adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/041). Elle couvre la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2022. Ces conventions doivent permettre de suivre l'emploi des moyens, l'évolution des actions et de pouvoir les réajuster rapidement.

Les quatre partenaires conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français, et d'autre part de la langue régionale d'Alsace sous ses deux formes : l'allemand standard et les dialectes pratiqués en Alsace. Cette politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire, de valoriser et de renforcer ses compétences dialectales, et de prétendre à une employabilité transfrontalière.

Conformément au 4^{ème} axe de l'orientation n°1 de la Stratégie Bilinguisme (Intégrer la langue régionale d'Alsace sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune), il est proposé de décider de reconduire en 2019 la contribution départementale annuelle au fonds commun pour la langue et la culture régionales, prévue dans la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022, à hauteur de 1 000 000 €.

- L'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)

Le Département du Bas-Rhin souhaite valoriser et transmettre la langue et la culture régionales (Orientation n°4 de la Stratégie Bilinguisme), notamment en soutenant l'OLCA.

Force est de constater que le cadre familial n'est plus en mesure d'assurer la fonction de transmission de l'alsacien. Les collectivités territoriales et locales, ainsi que l'Etat (l'Education Nationale) et les partenaires locaux sont devenus un maillon indispensable de la réappropriation de la langue et de la culture régionales.

La convention opérationnelle 2015-2018 qui liait l'OLCA, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Région est arrivée à terme le 31 août 2018. La nouvelle convention opérationnelle 2018-2022 a été adoptée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/041).

Dans cette nouvelle convention, il est prévu que les enfants de 0 à 6 ans constituent la cible prioritaire pour le développement des actions de l'OLCA. Par ailleurs, l'OLCA structurera ses activités autour des axes suivants :

- développer une politique linguistique, culturelle et sociétale globale ;
- susciter et promouvoir la création de manifestations et produits culturels innovants ;
- rendre visible et audible langue et la culture régionales.

Il est proposé de décider de reconduire la subvention annuelle à l'OLCA à hauteur de 66 500 € pour 2019.

- L'Association pour le Bilinguisme dès la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit)

Le Département subventionne depuis 1995 les classes associatives bilingues du réseau des écoles de l'association ABCM-Zweisprachigkeit dont les enseignants ne sont pas sous contrat avec l'Education nationale. Pour en permettre le fonctionnement, il attribue une subvention à l'association ABCM-Zweisprachigkeit qui gère l'ensemble des associations locales mettant en œuvre l'enseignement bilingue. Cette offre vient compléter l'offre d'enseignement public. Depuis la rentrée 2017, trois de ces sites proposent une immersion

complète, en allemand standard et en dialecte, jusqu'au CP inclus. Dans le Bas-Rhin, il s'agit du site de Haguenau.

L'intervention du Département du Bas-Rhin se présente sous la forme d'une aide forfaitaire annuelle de 20 000 € par classe maternelle et élémentaire hors contrat dans le Bas-Rhin. En 2018, le Département a attribué une subvention de 180 000 € pour 9 classes hors contrat, ainsi que 20 000 € de façon exceptionnelle pour soutenir l'association dans sa démarche de professionnalisation de sa gestion et l'optimisation de ses partenariats avec d'autres acteurs. Il est proposé que cette démarche se poursuive en 2019.

Le Département du Haut-Rhin et la Région interviennent également à hauteur de 20 000 € par classe hors contrat située sur leur périmètre d'intervention.

Il est proposé de décider de maintenir le niveau d'engagement départemental au fonctionnement des classes hors contrat à hauteur de 180 000 € en 2019.

- Soutien d'actions et de dynamiques en faveur de la promotion de la langue régionale d'Alsace

La Stratégie Bilinguisme prévoit la mise en œuvre d'actions et le soutien de dynamiques en faveur de la promotion de la langue régionale d'Alsace, portées par le Département ou par des organismes et structures dont c'est l'objet. Il est proposé de décider d'inscrire 30 000 € au titre de l'année 2019 pour soutenir des projets qui relèvent de cette stratégie.

51040 - Accompagnement à la scolarité

Crédits proposés au BP 2019 : 54 600 €

Le Conseil Général du Bas-Rhin, réuni le 2 juin 1997, a décidé de s'engager dans une politique volontariste de lutte contre l'échec scolaire en s'associant à un dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité visant à favoriser la réussite scolaire des collégiens bas-rhinois, à prévenir les ruptures scolaires et à lutter contre l'absentéisme scolaire.

Cet engagement s'est traduit par la participation du Département au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire au lycée. Dans ce cadre, l'accompagnement à la scolarité prend en compte un ensemble d'actions, réalisées en dehors des temps scolaires. A ce titre, ce dispositif donne une place centrale aux parents qui sont étroitement associés aux actions.

Depuis 2014, le CLAS est pleinement intégré dans le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) co-piloté par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF), l'Etat et le Département.

Egalement membre du Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents (CCPAP), aux côtés de l'Etat, de la CAF et de la Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin participe à la coordination des contributions de l'ensemble des financeurs et instruit les demandes associatives s'adressant aux collégiens. Dans le cadre de cette instruction, il est veillé à la qualité des contenus pédagogiques des actions menées, à la formalisation du partenariat et surtout à la manière dont sont associés les parents.

Il est proposé de décider de reconduire le dispositif en faveur des structures associatives qui portent de telles actions pour l'année 2019 à hauteur de 54 600 €.

51050 - Autres actions éducatives et de formation

Crédits proposés au BP 2019 : 427 000 €

Conformément à l'article L213-2 du Code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. L'article L216-1 du Code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires et facultatives.

L'enjeu du "Plan Actions éducatives et Collèges" est de favoriser la construction de futurs citoyens autonomes et engagés au sein de l'établissement, ainsi qu'au-delà, sur le territoire et dans leur environnement familial et sociétal.

Ces actions ont vocation à être menées aux côtés du Rectorat et de nombreux acteurs associatifs, publics et privés. Il s'agit d'actions visant à accompagner le collégien pour :

- devenir un citoyen responsable et autonome, accepter la différence et faire vivre au quotidien la mixité. Ce sont là trois enjeux essentiels de la politique éducative départementale ;
- développer sa créativité, sa curiosité et son esprit critique. Chaque collégien devrait pouvoir, grâce à l'action culturelle du Département du Bas-Rhin et de ses partenaires, se forger à la fois un esprit critique et un corpus culturel ouvert sur toutes les cultures et formes d'expression, et développer sa créativité ;
- être capable de choisir, agir et oser par soi-même. Ce sont des qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui. Le Département du Bas-Rhin contribue au développement du pouvoir d'agir des collégiens pour qu'ils puissent élargir leurs compétences sociales, professionnelles, ainsi que l'esprit d'entreprenariat et d'initiative.

Le Département soutient pour cela des dispositifs, associations et organismes publics proposant des actions éducatives engagées dans les collèges.

- Classes de découverte (action n°20 du Plan Actions éducatives et Collèges)

Au titre de son engagement départemental pour la jeunesse, le Département subventionne des voyages scolaires organisés par les collèges publics et privés.

La participation départementale est calculée de la manière suivante :

- aide de 5 € par collégien et par nuitée ;
- prise en compte de la durée de séjour égale au minimum à 4 nuitées et 9 nuitées maximum ;
- participation limitée au maximum à 30% des effectifs par collège ;
- prise en compte des voyages durant le moins de juin.

Par ailleurs, le Département subventionne intégralement les frais de transport et les entrées pour les visites du Struthof et du Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck pour les élèves des classes de troisième. Depuis la rentrée scolaire 2017, ce dispositif a été élargi au Mémorial du Hartmannswillerkopf.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire 365 000 € au titre de l'année 2019 pour subventionner ces voyages scolaires.

- Accompagnement des collèges dans leur démarche d'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges publics (action n°26 du Plan Actions éducatives et Collèges)

Par délibération n° CG/2008/70 du 27 octobre 2008, le Conseil Général a décidé du principe de l'expérimentation du projet "Bonus énergie des collèges" dans six collèges publics.

L'objectif principal de ce projet est de réduire les dépenses énergétiques et aussi de :

- prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie ;
- prendre conscience de l'impact de l'établissement sur l'environnement ;
- contribuer à faire changer les pratiques individuelles et collectives dans l'établissement ;
- tendre vers une démarche d'amélioration continue.

L'association Alter Alsace Energies apporte un soutien technique et un accompagnement pédagogique pour l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves, équipes éducatives. Depuis l'expérimentation en 2008, une trentaine de collèges publics a bénéficié de cet accompagnement.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de reconduire en 2019 la subvention à l'association Alter Alsace Energies à hauteur de 10 000 €.

- Le programme "Lire et Faire Lire" (action n° 56 du Plan Actions éducatives et Collèges)

Le Département contribue aux enjeux de la maîtrise de la lecture par tous, de développement d'une offre culturelle de qualité au service des territoires, d'accès à la formation et aux savoirs et de maintien d'une pratique de lecture chez les jeunes.

Au titre de son engagement pour la jeunesse et de sa compétence obligatoire de développement de la lecture publique (art. L320-2 du Code du Patrimoine), le Département a développé un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin pour le développement de l'action Lire et Faire Lire.

Il s'agit d'une action de sensibilisation à la lecture mettant l'accent sur les aspects éducatifs et culturels et sur l'échange intergénérationnel.

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, entre 10 et 15 séances de lecture par semaine ont été proposées par des retraités bénévoles dans 10 établissements (9 collèges publics et 1 association, l'ADAPEI de Hoenheim), soit près de 490 séances de lecture au total.

La coordination de l'action, l'accueil, la formation et l'accompagnement des bénévoles sont assurés par la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin. Les modalités de partenariat entre le Département et l'association sont précisées dans le contrat d'objectifs 2017-2019.

Il est proposé de décider de reconduire en 2019 la subvention de 13 000 € attribuée à la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du programme Lire et faire lire.

- Le dispositif des mini-entreprises (action n°58 du Plan Actions éducatives et Collèges)

Ce dispositif, porté aujourd'hui par l'association Entreprendre pour apprendre, consiste à créer une entreprise au sein de l'établissement pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers.

Pendant une année scolaire, une équipe de jeunes, accompagnée d'un enseignant, d'un entrepreneur et d'un référent de l'association, se mobilise pour créer une entreprise. Le projet s'adresse aux classes de collège, lycée, à de jeunes adultes en formation post-bac et, depuis 2015, à des jeunes bénéficiant de la garantie jeune (missions locales).

Il est proposé de décider d'inscrire 10 000 € au titre de l'année 2019 pour poursuivre le développement des mini-entreprises dans les collèges publics et privés bas-rhinois.

- Les gestes qui sauvent (action n° 66 du Plan Actions éducatives et Collèges)

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté le 22 octobre 2018 la Convention de partenariat en faveur des élèves de 4^{ème} des collèges du Bas-Rhin pour la sensibilisation aux gestes qui sauvent à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS 67), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin (DSDEN 67) et les Assurances du Crédit Mutuel (délibération n° CD/2018/042).

Cette convention prévoit la généralisation progressive de la sensibilisation aux gestes qui sauvent par la mise en œuvre, à partir de l'année scolaire 2018-2019, d'une séance de sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de chaque classe de 4ème des collèges du Bas-Rhin, publics et privés sous-contrat, selon le calendrier et les objectifs suivants :

- 2018-2019 : 50% des établissements,
- 2019- 2020, au moins 75% des établissements,
- A partir de 2020- 2021, 100% des établissements.

L'objectif général proposé pour cette sensibilisation consiste à permettre à l'élève de 4^{ème} d'être un citoyen acteur de la sécurité civile en :

- connaissant les acteurs du secours et les numéros d'urgence à composer ;
- étant capable de passer un message d'alerte efficace ;
- étant capable de se protéger lui-même, de protéger les victimes et les tiers ;
- étant capable de secourir une victime inconsciente et une victime inconsciente qui ne respire plus ;
- étant capable de secourir une personne victime d'hémorragie.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire 20 000 € au titre de l'année 2019 pour la mise en œuvre de cette action par le SDIS du Bas-Rhin dans 55 collèges du Bas-Rhin, dont deux collèges privés.

- Le Programme d'études intégrées (PEI Collèges)

Depuis 2007, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Etudes Intégrées (PEI). Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Les élèves, volontaires, sont principalement sélectionnés sur critères sociaux (75 % sont boursiers), ainsi que sur critères académiques.

A la rentrée 2016, le programme s'est ouvert aux élèves de 3^{ème} dans le cadre du dispositif des "parcours d'excellence" destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il est ainsi proposé dans quatorze collèges publics REP et REP+ dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le PEI propose un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Dans chaque collège, un groupe de 10 élèves travaille sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois ;
- favoriser leur ouverture d'esprit ;
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Sciences Po développe, depuis deux ans, parallèlement au PEI Collèges, une action éducative complémentaire à destination des collégiens bas-rhinois. L'association Génération UE, composée d'élèves de Sciences Po et de l'Université de Strasbourg, intervient de façon ponctuelle auprès des élèves des collèges bas-rhinois afin de parler de citoyenneté et d'enjeux de la construction européenne. Le choix des collèges est effectué sur la base du volontariat, de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin et Sciences Po Strasbourg.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire 9 000 € au titre de l'année 2019 pour la mise en œuvre de cette action par Sciences Po Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 510 - Actions éducatives.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY